

Résolution 1041

Pour le maintien des emplois et de la diversité de la presse locale, la *Tribune de Genève* doit survivre !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la restructuration annoncée par le groupe Tamedia le 27 août 2024 ;
- l’annonce de la fermeture de l’imprimerie de Bussigny et la suppression de 290 emplois en Suisse par le groupe Tamedia, dont environ 90 dans les rédactions ;
- le rôle central de la *Tribune de Genève*, propriété du groupe Tamedia, dans le paysage médiatique genevois ;
- l’augmentation constante du nombre d’abonnements en ligne et le maintien, malgré l’absence d’investissement, du nombre d’abonnements à la version papier ;
- le risque réel de disparition de la *Tribune de Genève*, possiblement absorbée par 24 heures ;
- le risque qu’une contraction du paysage médiatique genevois fait peser sur la qualité et la pluralité de l’information, l’indépendance de la presse, la libre formation de l’opinion et la démocratie locale ;
- qu’une information vérifiée, contextualisée et de qualité est un bien public fondamental qui doit être protégé,

invite le Conseil d’Etat

- à intervenir auprès de Tamedia en faveur du maintien des emplois, des imprimeries et des titres de presse dont le groupe est propriétaire, notamment la *Tribune de Genève* ;
- à proposer des mesures de soutien en faveur du maintien des emplois, de la pluralité des médias locaux, et de la qualité de l’information, notamment via la cession du titre *Tribune de Genève* à un repreneur privé.

Votée le 29 août 2024